

ARRETE N° 2016-051
PORTANT APPEL A CANDIDATURES AUX PERSONNALITES
EXTERIEURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 ;

Vu les articles D. 719-1 à D. 719-40 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu l'arrêté de la rectrice de l'académie de Créteil en date du 22 septembre 2015 fixant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales pour l'année universitaire 2015-2016 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université en date du 19 février 2016 ;

Vu la circulaire de la présidente de l'université du 8 février 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2016-009 portant convocation des électeurs aux élections des représentants des enseignants, personnels BIATSS et usagers aux conseils centraux de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté n° 2016-025 portant proclamation des résultats pour les élections des représentants au conseil d'administration de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté n° 2016-046 rectificatif portant proclamation des résultats pour les élections des représentants au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté de la Rectrice de l'académie de Créteil portant nomination de Danielle TARTAKOWSKY en tant qu'administratrice provisoire de l'université Paris 8 en date du 22 juin 2016 ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

ARRETE

ARTICLE 1

A l'issue des élections au conseil d'administration des 12, 13 et 14 avril 2016, l'administratrice provisoire de l'université Paris 8 lance un appel à candidatures visant à élire les personnalités extérieures visées à l'article L. 712-3 du code de l'éducation.

ARTICLE 2

Les personnalités extérieures doivent faire acte de candidature, à compter du 12 juillet 2016 et au plus tard le 14 septembre 2016 à 12 heures, à l'adresse suivante :

Direction générale des services
Université Paris 8
2, rue de la liberté
93526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : elections@univ-paris8.fr

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.

ARTICLE 3

Les conditions de recevabilité des candidatures sont les suivantes :

L'article 7 des statuts de l'université précise la composition du conseil d'administration, notamment cinq personnalités extérieures, dont une au moins ayant la qualité d'ancien diplômé de l'université, désignées après appel public à candidatures et examen des dossiers de candidature, par les membres élus du conseil d'administration et par les trois représentants désignés par le Conseil régional d'Ile-de-France, la ville de Saint-Denis et le CNRS, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, dont :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- Une personnalité désignée à titre personnel.

Les personnalités extérieures peuvent être de nationalité française ou étrangère.

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans un plus d'un des conseils ou commissions.

Au moins une des personnalités extérieures désignées a la qualité d'ancien diplômé de l'université Paris 8.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonctions dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures.

Le choix final de ces personnalités extérieures tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures membres du conseil d'administration. Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidatures ne permettent pas de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université, un nouvel appel à candidatures est organisé.

Par ailleurs, un vote a lieu pour chaque sous-catégorie. Le résultat de chacun des votes est donc indépendant des autres votes. Ainsi, le fait qu'une sous-catégorie ne puisse être pourvue malgré le vote ne remet pas en cause la désignation d'une ou des personnalités de l'autre ou des autres sous-catégories pour laquelle ou lesquelles un candidat peut être désigné.

ARTICLE 4

Le directeur général des services de l'université Paris 8 est chargé de l'affichage et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 11 juillet 2016

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The signature is stylized and appears to read 'D. Tartakowsky'.

Danielle TARTAKOWSKY

**DEPOT DE CANDIDATURE
EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

A faire parvenir à la direction générale des services
2, rue de la liberté 93526 SAINT-DENIS CEDEX
elections@univ-paris8.fr

Impérativement avant le 14 septembre 2016 12h

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

Diplômé de l'université Paris 8 :

OUI (préciser le diplôme et l'année d'obtention) :

NON

Déclare être candidat au titre de la catégorie suivante :

Catégorie 1 : personne assurant les fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Désignation de l'entreprise :

.....

.....

Catégorie 2 : représentant des organisations représentatives des salariés

Désignation de l'organisation :

.....

.....

Catégorie 3 : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés

Désignation de l'entreprise :

.....

.....

Catégorie 4 : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Désignation de l'établissement :

.....

.....

Catégorie 5 : personnalité désignée à titre personnel

Nom et coordonnées :

.....

Merci de bien vouloir joindre **une copie de pièce d'identité, un curriculum vitae et toute pièce justifiant de votre qualité**, qui seront transmis aux membres du conseil d'administration, en prévision de la réunion constituante qui étudiera votre candidature. A titre facultatif, une lettre d'intention peut être jointe au dossier de candidature.

A le

Signature